



DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE AVEC COMPENSATION

(à caractère réel)

Liste des pièces à joindre

- Titre de propriété ou titre d'occupation du local faisant l'objet de la demande ;
- Plan côté du local faisant l'objet de la demande date et signé par le ou les demandeurs avec la surface habitable du logement (le calcul des surfaces doit être conforme à l'article R. 111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation) ;
- Accord écrit du propriétaire si le demandeur est locataire ou occupant à titre gratuit ;
- Si le demandeur est une personne morale : extrait K-Bis ;
- Etat descriptif de l'occupation actuelle des surfaces de l'immeuble en précisant le nombre de logements, leur typologie, leur surface et leur usage étage par étage.
- Toutes pièces permettant d'attester de l'usage qui sera fait du local objet de la demande ;
- Copie des autorisations d'urbanisme délivrées par les services de la Ville de La Madeleine autorisant le changement de destination du local objet de la demande et autorisant le changement de destination du local apporté en compensation.
- Si le local objet de la demande est en copropriété : attestation sur l'honneur confirmant que le règlement de copropriété ne s'oppose pas au changement d'usage d'un local de l'immeuble.

- Pour le local apporté en compensation :
 - Preuve de l'usage au 1^{er} janvier 1970 ou de la destination autorisée depuis cette date ;
 - Plan côté du local dans sa configuration projetée, avec mention obligatoire des surfaces habitables, certifié par un architecte ou un géomètre ;
 - Fiche décence suite à la visite obligatoire d'un agent du service logement ;

Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné fera l'objet d'une demande de pièces complémentaires.

L'instruction de la demande débutera qu'à la réception d'un dossier complet.